L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 6 JUIN 1880. 53me Année

DUFOUR & LEBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE, 6 JUIN 1880.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Par Stephen Kennair, constable, au No 101 rue St-Louis, entre Bourbon et Dauphine, un mulet, un fouet, charrette et harnais.

Par Stern & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et brodequins.

Le syndicat de la dette de ville.

Ceux qui ont rédigé la loi 133 pour liquider les dettes de la ville de la Nlle-Orléans, ont commis une faute grave en ne s'inspirant pas assez de l'esprit de la constitution pour toutes les matières qui concernent les dettes. Ils ont établi un bureau de liquidation et en font choisir les membres un tiers par le gouverneur, un tiers par le Lieutenant-gouverneur, et un tiers par le président de la chambre des représentants; et à ces membres seront adjoints le maire, le contrôleur et le trésorier de la ville. Nous n'objectons pas à cette forme de nomination, mais nous objectons à ce que la loi n'ait pas indiqué la classe de citoyens à laquelle devraient appartenir les membres du bureau de liquidation. La constitution a dit, dans une section relative aux affaires de ville, qu'on n'émettra plus de bons désormais avant d'avoir consulté les contribuables, et avant d'avoir obtenu leur approbation par un vote direct sur l'emprunt projeté.

On voit par cette clause combien la convention a mis de sollicitude dans les garanties si justement dues à ceux sur la fortune desquels pèse toujours la responsabilité du service des dettes publiques et de leur paiement final. La constitution a jugé qu'un vote direct de la masse du peuple n'était pas une garantie suffisante, et que les promoteurs de ces sortes de mesures devaient avoir préalablement l'assentiment des habitants qui doivent en supporter le poids. Ainsi, d'après l'article constitutionnel dont nous parlons, ce sont les contribuables qui devront seuls être appelés pour donner leur avis sur tout projet d'emprunt futur et s'ils le rejettent, il n'en sera plus question.

Pourquoi la loi 133 ne s'est-elle pas conformée à cette règle pour la nomination des membres du bureau de liquidation ? Pourquoi n'a-t-elle pas décrété que les membres du bureau devraient être purement et simplement des contribuables et qu'ils devraient en outre attester sous serment qu'ils ne sont intéressés en rien dans la hausse ou dans la baisse des fonds publics, particulièrement dans la hausse ou dans la baisse des fonds publics de la ville ? Cette condition d'équité était, se nous semble indispensable, et les contribuables eussent été satisfaits. Ceux qui font partie du syndicat peuvent être contribuables aussi, nous ne le nions pas ; mais cela est insuffisant. Un individu peut avoir pour trois mille piastres de biens fonciers et pour cinquante mille piastres de bons de ville ou de certificats de dette. Dans cette position de fortune, il sera nécessairement cause commune avec les boursiers, et dans toutes les questions qui pourront surgir dans les délibérations du bureau, il pèchera irréfaitablement du côté où son intérêt l'appelle et pèse le plus. Cette conséquence inévitable n'échappé à personne, et les plaintes, à ce sujet, sont universelles.

Cette omission, cette insouciance ou cette imprévoyance du comité de la dette à la dernière session législative, nous ont valu un syndicat composé comme nous le voyons aujourd'hui. Nous ne prétendons pas qu'il ne s'y trouve pas des hommes honorables, mais ils n'appartiennent pas à la catégorie de ceux qu'on eut généralement préférés et dont l'intervention est été nécessaire autant que légitime dans une affaire qui émeut à ce point l'opinion publique. Cette opinion a été douloureusement affectée par la composition du syndicat, et encore une fois on s'est demandé si la Nlle-Orléans se trouvait encore sous le régime abhorré de la république noire.

Nous ne voulons désigner nominativement personne, mais nous ne pouvons nous empêcher de dire que nous voyons dans cette commission de liquidation plusieurs des hommes dont se servait parfois l'Exécutif républicain quand il sentait le besoin de s'entourer de quelques lumières, ou plutôt de se donner quelque appui dans la combinaison de ces actes. Que ces hommes n'y aient pas trompé, soit ! mais c'est déjà trop que d'avoir été soupçonnés, et nous aussions préféré un syndicat composé d'hommes nouveaux et entièrement étrangers aux souvenirs d'un passé malheureux, dont nous souffrons encore, et dont nous souffrirons longtemps, si nos affaires de finance continuent à être conduites par les hommes auxquels nous faisons allusion.

Bien que le travail confié aux membres du syndicat soit plutôt une affaire de bureaucratie qu'une affaire de conception financière, la loi qui le constitue embrasse tant de choses, et elle est rédigée si obscurément, qu'il est difficile de savoir au juste quelle a été la pensée véritable de ses auteurs. Aussi, le premier soin du bureau a été de se procurer les services d'un avocat consultant, et ce n'est pas en cela qu'il est blâmable, car le bureau n'étant pas rétribué et devant remplir sa mission gratuit, nous concevons fort bien qu'il ait voulu confier à un homme de loi la tâche véritablement ardue de décider les points qui, dans la loi, sont environnés de ténèbres. Mais quel membre du bureau le syndicat a-t-il choisi ? Il a choisi un avocat qui a fait sa réputation dans la défense des dettes indéniables, qui a toujours été employé par les autorités municipales dans la défense des bons à prime, et qui s'est, pour ainsi dire, personnifié aux yeux du public, dans ces sortes de procès. On a beau dire qu'un avocat n'a pas d'opinion à lui et qu'il ne doit jamais avoir que celle de ses clients. C'est, malheureusement, l'idée qu'on se fait de la profession de l'avocat et même de ses devoirs. Cependant, il y a des procès qui n'appartiennent pas aux antégories ordinaires, et sur lesquels un avocat de talent comme celui qui a été choisi par le bureau de liquidation, devrait exercer la mesure d'un jugement consciencieux et indépendant.

Maintenant, examinons les conséquences de cet enchaînement de circonstances. Dans la composition du bureau, nous ne voyons que des amis dévoués au système des bons à prime, ce qui est une faute capitale de la loi 133, et nous voyons que l'avocat de ce bureau est un homme qui, en toute occasion, a défendu les nouvelles dettes contre les anciennes, et qui admettant naturellement à solliciter ce qu'il a si bien plaidé.

Alors, qui représentera l'intérêt des contribuables dans les délibérations de la commission ? Qui défendra cet intérêt qui est cependant le premier de tous ? Personne. On n'y entendra pas une voix pour alléguer le trouble dontons qui plus fort cas, et le moyen suprême inévitable-ment un bureau de ce genre aura toujours recours, sera le moyen de la taxe, de la taxe et de la taxe, car la loi de liquidation contient des clauses si obscures, si ambiguës et en même temps si ambitieuses, qu'on peut facilement en faire ressortir l'idée que la Législature, lorsqu'elle rédigeait sur la loi de 1876, qu'elle a jugée insuffisante pour les besoins des porteurs de bons, a mis à bas la limite de cinq mills, pour donner au bureau de liquidation le pouvoir de porter cette limite où il voudra, sans aucune restriction ou considération quelconque.

On voit, d'après cela, jusqu'où peut aller cette omnipotence du Bureau de liquidation et de son avocat, dans l'interprétation de la loi 133. Si cette omnipotence dépasse toute borne, faudra-t-il encore que les victimes s'adressent aux tribunaux pour faire valoir leurs droits ? Mais on connaît aujourd'hui la justice des tribunaux qui n'admettent plus de légalité antérieure, dès qu'il s'agit des bons à prime, et qui n'écoutent que d'une oreille quand on leur parle de malversations et de fraudes. Les contribuables, de toutes les catégories, se trouvent donc à la merci du Bureau de liquidation et ils peuvent être sûrs qu'il n'en sortira pour eux que des intempérances et des mauvaisesures.

Qu'on se figure, au contraire, un bureau composé différemment et où les propriétaires, les capitalistes, les vrais industriels, formeraient la majorité. Ce bureau verrait tout de suite la nécessité de se dégager des entraves de la loi de liquidation, et au lieu de batailler dans ces difficultés au profit d'un intérêt unique, il proposerait, sans délai, un plan de réduction générale, non au profit d'une seule classe, mais au profit de toutes les classes et dans l'intérêt de tous les habitants de la cité, y compris les porteurs de bons pour lesquels on a tout fait et dont les valeurs cependant ne montent guères.

Mais, pour le malheur de tous, ils ne devait pas en être ainsi. Evidemment une clique de financiers a pesé sur les bonnes intentions de la législature ; évidemment une clique de financiers a pesé sur le choix des membres du syndicat, et évidemment une clique de financiers pèsera sur les délibérations de ce bureau duquel nous ne pouvons attendre que l'aggravation de nos maux. Qui donc nous délivrera de cette funeste clique de financiers ? Il nous faudrait un Tilden, et si nous l'avions parmi nous, on n'en voudrait pas.

LE PAYEMENT DES TAXES.

Ceux de nos confrères qui ont soutenu la taxe des bons à prime dans les derniers procès de la ville et qui, sous ce rapport du moins, ne lui ont pas rendu service, font grand bruit de ce que plusieurs contribuables, on timides ou intéressés, se sont empressés, croyant que l'arrêt de la Cour Suprême était final, de porter en bel argent leurs cotes à l'hotel de ville, et de payer non seulement les cinq mills des bons à prime, mais encore tous les autres mills dûs à Morris Hanger, à Peterkin, à Wadick, à la veuve Strauss, à la veuve Gaines et à deux ou trois autres. On cite parmi les empressés les Shepherds et les Brooks qui ont fait remettre à M. Isaacson, une somme ronde de quinze mille piastres.

Nous expliquerons cet empressement dont nous ne sommes nullement surpris. Les Shepherds et les Brooks sont de ceux dont nous parlons dans l'article qui précède. La fortune des Brooks est immense, et bien qu'ils possèdent les trois quarts et demi des bâtisses Touro, rue du Canal, ils ont encore plus de bons que de biens fonciers. Ils sont probablement très charmés qu'on oblige les contribuables à payer les taxes pour le service des dettes.

Quant à M. Shepherd, qui est l'agent des Brooks, une personne bien informée, nous assurait, il y a peu de temps, qu'il avait placé plus de $100,000 en bons d'Etat et en bons de ville, consolidés ou autres, et qu'il savait faire manœuvrer tout cela d'une manière fort habile et très heureuse. D'après cette rubrique, M. Shepherd n'aurait pas investi plus de $30,000 en propriétés immobilières à la Nouvelle-Orléans. De là, son empressement à payer les cinq mills et tous les autres mills destinés au service ou à l'extinction des dettes. M. Shepherd doit porter un vif intérêt au payment de ces taxes additionnelles et il ne craint pas de donner, ce qu'il appelle sans doute, un bon exemple.

Nous engageons nos honorables confrères à méditer sur ce fait particulier et à ne pas en tirer de trop sérieuses conséquences.

H. BILLARD, (ancienne librairie Hébert) coin Chartres et Bienville, annonce qu'il a reçu les numéros de l'*Illustration* et du *Monde Illustré* du 22 mai.

MATINÉE MUSICALE DE HENRI JOUBERT.—Le jeune violoniste louisianais, Henri Joubert, dont nous avons annoncé le retour et l'engagement comme premier violon solliste pour notre prochaine saison de grand Opéra, se fera entendre aujourd'hui, dimanche, 6 juin, dans une matinée musicale qu'il donnera à la Salle Grunewald, à une heure précise. M. Joubert est doyenu un véritable virtuose, et ceux qui l'ont entendu il y a trois ans, seront émerveillés des progrès rapides qu'il a faits. Nous espérons qu'il y aura beaucoup de monde à cette matinée. M. Jobert a obtenu le concours de M. Médégé, de Mlles A. Parat, E. Lehmann et E. Prémeaux ; le prix des billets est de 50 cents.

On trouvera dans nos colonnes d'annonce le programme détaillé de cette matinée, programme heureusement composé et fort intéressant. M. Joubert exécutera des morceaux de genre différent qui permettront d'apprécier toutes les ressources de son talent fin et distingué.

EXCURSION AU PROFIT DU FONDS DE L'ASSOCIATION SANITAIRE.—On verra par une annonce insérée dans les colonnes de notre première page, que la compagnie du chemin de fer de Mobile et de la Nlle-Orléans, a offert la recette d'une grande excursion à Ocean Springs, pour le fonds de l'Association Sanitaire, et que l'excursion aura lieu dimanche prochain, 6 juin. C'est une excellente idée que la compagnie a eu là, et il serait à souhaiter que les autres grandes lignes fussent aussi. L'Association Auxiliaire fait exécuter en ce moment un travail continu, auquel les souscriptions volontaires ont pourvu jusqu'ici ; mais pourvu est loin d'être achevé, et un supplément de fonds devient nécessaire. Nous engageons donc le public à favoriser cette excursion de manière à lui assurer un succès brillant. L'association en a besoin, et chaque touriste aura la satisfaction de penser qu'il lui rend service tout en faisant une fort agréable visite à Ocean Springs. Prix de la course, aller et retour, UNE piastre.

C. St. L. & N. O. R. R.—Pour agréer à la demande du public pour l'été des billets d'aller et de retour (Round Trip Tickets) à de très bas prix qui été mis en vente en janvier No 23 rue du Camp, à deux les Bacs à l'été—S'adresser à A. D. Sheldon, agent pour les informations.

LE VIRAGIER LACTÉ DE SUEZ possède à un supérieur degré des vertus hygiéniques, il laisse au visage un charme parfum de violette.

M. Philip Werlein, 135 Canal, vendre à bas marché pour du comptant, un magnifique piano Pleyel d'occasion qu'il a en magasin. Il n'existe aucun instrument qui ait obtenu plus de distinctions, Médailles et Hors-de-Concours, Jerusalem et Paris, qu'il garantit pour cinq ans. M. Werlein invite les personnes qui veulent de pianos à venir examiner son magasin.

Nous apprenons avec un profond regret la perte cruelle qui vient de frapper notre estimable représentant le général Randall L. Gibson. Sa fille unique vient de mourir à l'âge de dix ans, à la forteresse Monroe. Les nombreux amis du général prendront une part bien vive à son douleur. Nous lui offrons nos compliments bien sincères de condoléance et de sympathie.

L'Association des contribuables—Nombreuse Assemblée.

La réunion de l'association des contribuables a eu lieu hier soir, à sept heures et demie, au No. 48, de la rue St-Louis.

M. H. J. Rivet occupait le fauteuil de la présidence, et M. P. Tissé Jr., remplissait les fonctions de secrétaire.

Après avoir approuvé le compte-rendu de la dernière séance, le secrétaire a lu la charte qu'un comité avait été chargé de préparer.

D'après cette charte—qui a été adoptée et signée—le but de l'association est de protéger la propriété contre les taxes illégales, inconstitutionnelles et oppressives ; de s'assurer de l'exécution des lois et des ordonnances ayant trait au bien-être des citoyens et d'encourager toutes les mesures de nature à augmenter la valeur de la propriété foncière. Pour faire partie de l'association une somme d'une piastre est exigible; chaque membre sera soumis un demi mill sur ses propriétés imposables; pourvu que l'assessement ne soit pas moins d'une piastre ou plus de vingt piastres.

Un comité composé de MM. Charles Schmidt, M. Meilleur et W. A. Bienvenu, a été nommé pour soumettre à l'association les noms de dix-sept personnes qui devront remplir les fonctions d'un comité exécutif; le choix fait par ce comité devra être ratifié par l'association. Une réunion spéciale dans ce but sera convoquée par le président par l'intermédiaire de la presse.

La réunion s'est ensuite ajournée.

Frapart House à Mandeville—De toutes nos villes de bains du littoral, Mandeville est peut-être la plus agréable. Ce joli village est entouré d'un admirable bois de magnolias et de chênes, ce qui lui donne un avantage marqué sur les autres localités d'outre lac où ne croissent que des pins. Mais il manquait à Mandeville un établissement assez considérable pour recevoir les nombreux visiteurs qui y affluent depuis quelque temps. M. Frapart, qui y avait déjà ouvert un grand Jardin de Bière, s'est mis à l'œuvre et a fait construire un vaste bâtiment où tout est combiné pour le comfort et l'agrément des touristes. Le nouvel édifice se trouve à environ trois ilets du débarcadère et comprend un rez-de-chaussée, un restaurant, organisé sur le pied des premiers établissements de ce genre à la Nouvelle-Orléans, et un magnifique salon pour les dames, avec sofas, pianos, etc ; au premier, un grand nombre de belles chambres, bien aérées et parfaitement meublées, pour les pensionnaires, ainsi que des logements particuliers pour familles. Une élégante garçonnière s'élève un peu plus loin. Il y a en outre un établissement de bains sur le lac pour les dames, et une autre, à une certaine distance pour les messieurs.

Est-il besoin d'ajouter qu'à Frapart House la cuisine est excellente et la cave bien garnie. Nous savons que les gourmets s'y donnent déjà rendez-vous; c'est assez dire.

GRANDE MISE EN VENTE A L'ETOILE ROUGE !

Déballage d'une immense Consignation !

10 caisses bottines en prunelle pour dames, à 50c. 20 caisses pantoufles en coutil, à 20c. 15 caisses pantoufles, à 30c. 40 caisses brodequins pour enfants, à 50c. 10 caisses pantoufles à STRAP, à 95c. 5 caisses brodequins pour petits garçons, à 75c. Bottines hautes pour dames, à 75c. Brodequins en coutil pour hommes, à 75c. Un lot jouets pour bébés, à 25c. Et quantité d'autres lots qui seront affichés à des prix extraordinairement bas. Il n'y a pas de doute qu'il est de l'intérêt de tous de visiter l'ETOILE ROUGE. Car si l'on n'y achète rien, CE QUI NE DEVIENDRA A CONCEVOIR, l'on y apprend les véritables prix de la chaussure, et il sont tellement si bas, qu'il est difficile de n'en pas faire emplette.

Feu d'artifice—Le public est invité à se rendre au Fort Espagnol, jeudi prochain, où un magnifique feu d'artifice sera tiré dans la soirée. Les préparatifs de cette exhibition pyrotechnique que se poursuivent sous la surveillance du préf. Geo. Washington, ce qui, à notre avis, est un bon garant de succès.

L'Union Bragagnise—On nous prie de rappeler à MM. les Sociétaires, Salnai qu'aux présidents des sociétés qui sont membres de la Division de l'Union, qu'une assemblée générale doit avoir lieu aujourd'hui, à 5 heures au local de la société, No 9 rue St. Louis. On compte sur leur exactitude.

Fête Champêtre—Fidèle à une vieille tradition, l'Association de Bienfaisance des Dames de la Louisiane se propose de célébrer cette année aussi pompeusement que précédemment, le centième anniversaire de sa fondation, le 4 juillet prochain. Cette Association est, sans contredit, une des mieux composées et des plus importantes que notre ville ait lieu de posséder ; elle compte dans son sein des mesdames les plus maîtres dans l'art de bien ordonner les choses, aussi la fête qui fait le sujet de ces lignes est dès lors préparatifs se poursuivent avec activité, sera-t-elle marquée au coin du plus brillant éclat. Un feu d'artifice doit être tiré à l'autre de la nuit pour annoncer à la fois la clôture des exercices champêtres et l'ouverture d'un grand bal dans la belle salle dite "Art Hall". Ce feu d'artifice a été composé de vingt-deux pièces rivalisant toutes d'originalité et de splendeur. Voulant favoriser l'industrie locale, l'Association a demandé la confection de ces pièces à des artificiers dont le nom seul suffit pour inspirer la plus parfaite confiance, les nommés Fécouillet. Au dire d'un des membres de l'Association dont l'opinion a de la valeur, M. Henri Duval jun, le succès de la fête ne saurait faire l'ombre d'un doute. Un brillant orchestre sous la conduite du professeur O. Wolff contribuera à égayer la fête et à faire régner l'harmonie la plus parfaite.

L'EAU DE SUEZ supprime l'extraction toujours douloureuse et souvent dangereuse des dents gâtées.

L'auteur des études sur l'EAU DE SUEZ dit avec raison : "Faire arracher une dent douloureuse, c'est agir comme celui qui se ferait amputer l'orteil droit parce qu'il y a ressenti les premières atteintes de la goutte.

Fred. N. Thayer & Co—Cette maison établie maintenant rue Gravier 102 et rue Union No 13, en face de l'Hôtel St-Charles, a pris un développement immense d'affaires depuis la fabrication des berouches, buggies, wagons, phaétons, landaus, coupés et voitures en général, et vendant d'en faits. Elle fabrique selon des harnais de toutes sortes et pour tous attelages. Elle offre à ses habitués et clients de la ville et de la campagne les plus belles voitures de carrosserie, et d'après les meilleurs modèles, à des prix qui défient la concurrence. Les modèles les plus en vogue sont ceux de la compagnie de Buggies de Columbus, Ohio, de Crane, de Cheshunt pour les pleasure et wagons, de New Haven, Connecticut, pour les buggies les phaétons, les porte-tout, d'Amesson Fisher pour les voitures de chasse, de Parsons, Neville & Cie., du Wisconsin, pour les berouches, les cabriolets et double buggies.

La maison Thayer fabrique aussi des corbillards très artistement travaillés, ainsi que des carrosses en métal en en bois et tous articles concernant les pompes funèbres. Ainsi, l'on vent dans ses articles une riche combinaison des deux branches, et nos amis de la Nouvelle-Orléans ne sauraient le plus belle qu'il soit possible de trouver en Ford. Le système d'après lequel la maison Thayer est établie lui dépensant beaucoup de frais, lui permet de vendre les produits de son industrie à des prix comparativement faibles, et nous la recommandons à tous ceux qui aiment les équipages brillants et les pompeux attelages. Voyez l'annonce.

Médicaments patentés français—Les remèdes patentés français jouissent d'une réputation méritée et que justifie pleinement leur effet sur les diverses maladies humaines. Ils proviennent, ces qui ne dégénère de la médecine dans nos pays, ce sont les remèdes dont nous parlons. Ils inspirent confiance aux malades, ils réussissent toujours et leur vient ainsi leur succès complète et hâtive. Mais encore faut-il être sûr d'avoir des articles d'une origine non douteuse et c'est facile et l'on veut bien s'adresser aux droguistes qui font de l'importation de ces précieux remèdes une de leurs plus importantes spécialités. Parmi ces droguistes nous citerons notre très honorable citoyen, M. H. J. Rivet, dont l'établissement est situé au coin des rues Bienville et Chartres. On y trouvera tous les remèdes patentés de France qui sont réputés pour leur grande valeur et qui peuvent être vendus avec toute garantie. M. Rivet n'est attaché qu'aux remèdes dont il peut en toute sureté de conscience recommander l'usage. Le public peut donc lui savoir gré de lui en faire connaître les bienfaits qu'ils produisent de bons effets. Nous rappelons ici que M. Rivet est seul l'agent de vente des "Tisses Cotes, Vers Intestinaux" et le propriétaire des célèbres "Gr. Gots Louisiana Aromatic Bitters."

West End—On trouvera dans nos colonnes de ce jour une annonce qui contient un nouveau tableau indicatif du service de la compagnie des chemins de West End au Nouveau Lac. Le public devra tout d'un premier consultement.

—Le tribunal de commerce de Marseille vient de prononcer la mise en faillite de M. D..., grand industriel dont le passif se élève pas à moins de 3,150,000 fr. Un des créanciers figure à lui seul dans le bilan pour la somme de 2,500,000 fr.

Les circonstances frauduleuses de cette faillite sont, dit le *Petit Marseillais*, malheureusement appelé l'attention du parquet. Une instruction judiciaire a été immédiatement commencée.

Un mandat d'arrêt est lancé contre le failli qui s'est soustrait aux recherches de la justice en gagnant l'étranger.

Mexique—Nous avons reçu de la part de M. L. Grunewald une très jolie valse intitulée "Rest and Tea," composée par M. H. Herrmann. Elle n'est pas difficile à jouer et nous la recommandons aux jeunes pianistes.

Funérailles de Mme Edward D. Edwards—Cette Société, qui compte un grand nombre de membres, Nos 21, 24, 26, 28 rue Pirat et 21, 23, 25, 27, rue Delta, fabriquant des appareils d'éventation qui ont grand succès, et que nous recommandons aux lecteurs quelques de la Louisiane. Le ménage Edwards est prêt à fournir des installations complètes pour toutes fabrications et de la capacité de cinq à quarante bouteilles par jour, ainsi que des bons en fer, des trains à vapeur, des chaudières et vaisseaux pour de toutes les dimensions, avec chaînes à cuiver, centrifuges—le tout garanti. Voyez l'annonce.

Marié — BEUGNOT-AUGUSTIN — Samedi, le 5 juin 1880, à la résidence de la mariée, No 183 rue Esplanade, Mlle AIMÉE AUGUSTIN au Dr JEAN FRANÇOIS BEUGNOT. Pas de cartes.

MARIÉ,

PASCAL SAUCIER—Mercredi, 2 juin 1880, à la Cathédrale St. Louis par le Rev. Père H. C. Mignot, JOSEPH PASCAL à MLLE MAGGIE E. SAUCIER, tous deux de cette ville. Pas de cartes.

Décédée hier, à 7 heures et demie du soir, à l'âge de 45 ans, MRS MANUEL HAINE, née EMILIE GAGNET. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que les membres de la Société des Artisans et les membres de la Société des Jeunes Amis, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu ce soir, le convoi devant partir à cinq heures de la rue Bend, entre les rues Aubry et Aurélie.

Décédé à la Forteresse Monroe, Virginie, le 5 juin 1880. LOUISIANA BRECKENRIDGE, âgée de dix ans, fille unique du général RANDAL LEE GIBSON et de MARY MONTGOMERY GIBSON.

Décédé à Hot Springs, Arkansas, le 2 juin 1880, ARISTIDE ANTOINE CARRIERE, âgé de 3 mois, fils de Charles J. Carriere et d'Emma Delvaille.

Décédé, hier soir, à cinq heures et demie, à l'âge de 56 ans, PASCAL HAU, bâtif de Jean Fudga, canton de Gerlin, Bozon-Pyrénées, France. Les amis et connaissances de sa famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi à 4 heures. Le convoi funèbre partira de la dernière résidence du défunt, au coin des rues Poydras et Baronne.

De la part de sa Veuve et de ses Enfants.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé hier, à 5 heures et demie P. M., à l'âge de 56 ans, le sociétaire PASCAL HAU, né à Jean Fudga, Canton de Gerlin, Département des Basses Pyrénées, France.

MM. les sociétaires et spécialement ceux de la catégorie du mois de juin, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu AUJOURD'HUI, à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence, encoignure Poydras et Baronne.

Par ordre du Président.

J. SCHWEITZER.

L. BESON, Secrétaire.

SOCIETÀ ITALIANA DEL TIRO AL BERSAGLIO.

Quartiere generale, No 23 Passaggio della Borsa.

BERSAGLIERI.

Giorlitchiamo, festeggiamo decoroscemente la prima Domenica di Giugno, cioè quella gloriosa epoca, che l'Italia ne salutò l'alba di quel giorno, del suo nuovo destino, è ché noi presi il suo posto fra le grandi nazioni.

Cosicché quest'oggi 6 Giugno, quest'associazione solennizza il Fausto avvenimento dell'indipendenza d'Italia, non ché l'11mo anniversario di questo sodalizio, comparsa militare, dei Bersaglieri, è della con pagnia Guardie Vittorio Emanuele, alle ore 3 1/2 P. M., ed in seguito alla parata, si partirà pel lago Nuovo, ove, vi sarà un fratellevole Banchetto.

Si attende da voi, esattezza è puntualità a quest'ordine, in perfetta tenuta militare.

Il Presidente,
COL. G. DELLA VALLE.

6 juin—1f

FESTA DELLO STATUTO.

Società Italiana di Mutuo Beneficenza

AVVISO.

I soci e tutti gli Italiani che sottoscrissero e che vorranno sottoscriversi per celebrare detta Festa, sono informati che il Ristorante avrà Luogo al Lago Nuovo Canal Antrodo. DOMENICA 6 del corrente mese alle ore 3 P. M. Per ordine del presidente

JOHN ROCCHI.
E. TROIA, Segretario. 3juin—3f J & D

SOCIEDAD ESPANOLA DE BENEFICENCIA MUTUA.

Esta Sociedad hace saber á sus afiliados y socios que á la una de la tarde del dia 6 del corriente deberan reunirse irremisiblemente en el Pati Granada.

5 juin—2f.

ASSOCIATION DES LAITIERS.

Une assemblée des membres de cette association aura lieu au local habituel, LUNDI soir, 7 juin 1880, à 8 heures.

La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du

JOHN F. BREMER, Président.

PAUL E. VOORHIES, Secrétaire.

5 juin—1f

Association des Laitiers.

Une assemblée extraordinaire de cette association aura lieu LUNDI, 14 juin prochain 1880 à 7 1/2 du soir, au local habituel, à l'effet de procéder à la première élection annuelle des officiers.

JOHN F. BREMER, Président.

PAUL E. VOORHIES, Secrétaire. 6 juin—6, 13

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

SERVICE MÉDICAL A DOMICILE

Pour la partie inférieure de la ville.

POUR cause de la démission du Dr E. Souchon, des applications pour ce service seront reçues jusqu'au 15 courant. Ce service commencera le 1er juillet.

Les renseignements peuvent être obtenus en s'adressant au Président, M. J. Schweitzer, 106 rue Royale, ou au Secrétaire, chez M. C. Rouger, coin Chartres et Conti.

Par ordre du Conseil,
L. SIMON, Secrétaire.

4 juin—3f

L'UNION FRANÇAISE.

MESSIEURS les Sociétaires sont prévenus que, conformément à la Constitution, une Assemblée Générale aura lieu DIMANCHE, 6 du courant au local de la Société, No 9 rue St. Louis. Le Conseil croit pouvoir compter sur leur ponctualité. La séance sera ouverte à 5 heures précises.

Membres les Présidents des Sociétés qui sont membres de la Direction de l'Union, sont également priés d'y assister.

Pour le Conseil de Direction,
F. TUJAGUE, Président.
H. BILLARD, secrétaire. 4 juin—3f

Salle de la Compagnie de Pompe à Vapeur St-Bernard No 1—St Bernard, 3 juin 1880.—Les officiers et les membres de cette compagnie sont par le présent avis informés que la réunion mensuelle et trimestrielle aura lieu LUNDI, 7 juin, à sept heures et demie du soir. L'acquittement des comptes arriérés sera exigé.

La ponctualité est requise des membres.

Par ordre de
J. N. AUGUSTIN, Président.
WM. LE MOYNNE, Secrétaire. 4 juin—3f

Remerciement.—Le soussignés remercient les membres de la Cotton Yards Men Benevolent Association, des témoignages de sympathie entourés M. Millet, aux funérailles de leur ami, priant également M. Millet, de bien vouloir aussi que leurs visites à vouloir bien agréer l'expression de leurs sincères remerciements.

Mme BARBARA MILLET et famille.

6 juin— Et WILLIAM PRICKER.

Capon Springs and Baths,

(Allemagne Hardy County, W. Va.)

HAMPSHIRE COUNTY, W. VA.

Aussi—Eaux riches en fer et une belle source sulfureuse dans le village.

OUVERT du 12 mai au 15 octobre tous les ans. Les Capon Springs sont célèbres pour leurs eaux sans minérales, en Amérique, pour le bien-être, le confort, et la modicité des prix. Ils la vente de 1er Juillet, jusqu'à la fin de la saison, les chemins de fer et les malades de cœur. Les eaux de Capon sont adoptées par nombre de journaux médicaux comme excellentes. Elles sont excellentes dans bien d'autres maladies, et sont pour celles et dessus dépendant les eaux sans rapport. Les prix, chambre et pension, et les douches, sont sans égaux. Le grand hôtel d'eaux minérales, dans lieu pour logeurs, est le plus grand qui existe aux Etats-Unis et peut-être dans le monde entier. Les eaux et les enfants y rétablissent rapidement et sans danger à nager. L'air de cette région élevée est pur et stimulant. Capon Springs, plus approché de la Nlle-Orléans et de Saint Louis Sécurisée White et d'autres sources minérales, qui n'atteint les visiteurs des Etats-Unis et à l'étranger.

Population : 643 par nuit et 812 par semaine. Tous les voyageurs de Saint Louis et par le vaste du Steamer Ely et Office R. R.

Bureau pour des brochures et adresses rares de D. Weaver Brisbin, 143 Canal, Nlle-Orléans.

Quin—1m W. H. SALE, Propriétaire.

SALLE GRUNEWALD.

MATINÉE MUSICALE

—DONNÉE PAR—

Mr. HENRI JOUBERT,

LE DIMANCHE 6 JUIN 1880,

A 1 heure précise.

Les morceaux seront accompagnés par Mme BAYON.

PROGRAMME.

1. Air du Sommeil de l'Africaine.....Meyerbeer
   Chanté par Mlle E. Lehmann.
2. Grande Fantaisie pour Violon.....Vieuxtemps
   Exécutée par M. Henri Joubert.
3. Air du Trouvère.....Verdi
   Chanté par Mlle A. Parat.
4. Auge pleyes votre Alla.....Meyerbeer
   Romance chantée par M. Médégé.
5. { a—Berceuse.....Rabaud
   { b—Cavatine.....Meyerbeer
   Exécutées par M. Henri Joubert.
6. Duo de Vepres "Dinorah".....V. Fonchieux
   Chanté par Mlles E. Lehmann et E. Prémeaux.

SECONDE PARTIE.

1. L'Ange déchu.....
   Romance chantée par Mlle E. Prémeaux.
2. Duo des Dragons de Villars.....Maillart
   Chanté par Mlle Parat et M. Médégé.
3. L'éclat de Rire.....
   Chanté par Mlle H. Lehmann.
4. Aim Remo.....H. Wieniawski
   Exécutée par M. Henri Joubert.
5. Ballade la Charité.....
   Grand air Chanté par Mlle E. Prémeaux.

Prix de billet.....50 cents

Les pianos Knabe et Pleyel, employés pour la matinée, sont de la maison Louis Grunewald Quin—1f PP

AVIS.

Le Grand Concert et Tirage

DE LA

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

Aura lieu MARDI, 15 JUIN,

AU

GRAND OPERA HOUSE,

—Sous la direction des—

Généraux G. T. BEAUREGARD et J. A. EARLY.

Le tirage commencera à 11 heures du matin, les portes seront ouvertes à 10 1/2 heures du matin.

GROS LOT

$100,000

Billets, seulement $10.

Le balcon de l'orchestre sera réservé aux dames. Les billets en parties de billets donnent droit au porteur à l'entrée au Concert et au Tirage.

6 juin—7PP

Feu d'Artifice ! Feu d'Artifice !!

GRANDE EXHIBITION

—AU—

Fort Espagnol

JEUDI, 10 juin, à 8 heures du soir

Convois additionnels pour l'agrément du public.

6 juin—1f

CASSIS

DU MONT D'OR.

EX-BARQUE MATHILDE.

PAR CAISSE ET GALLON.

A VENDRE PAR

G. W. DUNBAR'S SONS,

3 Tchoupitoulas St.

6 juin—7 f.

Aux Planteurs Bisiers.

NOUS avons à vendre des POMPES CENTRIFUGES de 6, 8, 9, 10 et 12 pouces. Aussi, des moulins et attendas, LOCOMOBILES et CHAUDIERES de 4 à 20 chevaux. Vences vite.

E. DUDLEY COLEMAN & BRO.,
13 rue Union.

6 juin . 2f

Mme KLEMM,

72 RUE DE LA DOUANE,

Blanchit et teint les plumes en toutes nuances.

ELLE annonce aux dames qu'elle refrisera les plumes tous les jours de la semaine, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, et à des prix très bas. Les ordres laissés au magasin de A. J. ZANG, rue de Chartres, 31, recevront prompte attention. 6 juin—6f

---

A vendre.

FORTES CHEMISES de travail très bien cousues.

On fait sur commande par douzaines.

A. CHARLES,
40, rue Toulouse.

6 juin—6f

A vendre

POUR CAUSE DE DÉPART.

UNE GROCERIE bien achalandée, située dans un Second District, et faisant de bonnes affaires. Pour plus amples informations, s'adresser aux bureaux de "l'Abeille." 6 juin—6f

---

Tèche et Atchafalaya.

Pour le Tèche et l'Atchafalaya.

Départ, MERCREDI, 9 juin, à 5 P. M.

Pour St-Martinville, New Iberia, Jeanerette, Franklin, Centreville, Patterson'ville et tous les débarcadères intermédiaires sur le Tèche et l'Atchafalaya, le Steamer

BURTMA,

P. E. BURKE, Capitaine.
L. F. DELAHOUSSAYE, Commis.

partira comme il est dit ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

J. F. CARLIN, 28 Gravier.
S BRITTON & SPPLER, 132 Gravier.

6juin—3f

Succession Emile Marvin.

LES créanciers de cette succession sont priés de remettre leurs comptes aux soussignés comme de l'administrateur, afin d'être classés selon leur rang sur le bilan provisoire qui doit être prochainement présenté à la cour.

PAUL M. THÉARD;
GEO. E. THÉARD,
54 rue du Camp.

4 juin—3 f

FRED. N. THAYER & Co.